

[Traduction]

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, pendant les quelques minutes qui me sont dévolues avant 10 heures, j'aimerais parler brièvement de deux parties du bill dont nous sommes saisis. La partie VII traite de la pension du Service public. Elle intéresse de très près bon nombre d'employés de la Fonction publique à l'heure actuelle. Le bill adopte un nouveau principe très important, celui de la retraite volontaire prise par des fonctionnaires ayant atteint l'âge de 55 ans et comptant à leur crédit au moins 30 ans de service ouvrant droit à pension.

• (9.50 p.m.)

Il est devenu évident à mes yeux, monsieur l'Orateur, d'après les appels téléphoniques et les lettres que j'ai reçus depuis quelques jours et quelques semaines que cette disposition est bien accueillie et qu'un certain nombre de personnes attendent avec impatience d'en profiter. Leurs conceptions au sujet de la retraite ont évolué à maintes reprises. Il fut un temps où personne ne songeait à se retirer à l'âge de 55 ans. Il me semble que, dans bien des cas, les hommes et les femmes qui envisagent de quitter la fonction publique après avoir contribué pendant 30 ans au régime de pension de retraite songent à se livrer à une activité d'un genre différent qui leur profitera beaucoup, non seulement au point de vue de leur santé mentale mais aussi en ce sens qu'elle leur permettra, alors qu'ils seront encore aptes à faire de grandes choses et à jouir de l'existence, de se lancer dans un nouveau genre de carrière sans compromettre celle qu'ils ont derrière eux. L'autre jour j'ai reçu un coup de téléphone d'un monsieur âgé de 52 ans et qui a accompli 35 années de service donnant droit à pension. Il émit l'idée que je pourrais proposer un amendement qui lui permettrait de prendre sa retraite à 52 ans après 35 années de service.

Monsieur l'Orateur, il me semble que nous tentons de faire quelque chose de bien. A mon sens, nous devrions essayer, dès que possible, d'aller au-delà de ces dispositions. Je suis au courant d'un certain nombre de cas de retraite très difficile. Parmi les plus difficiles sont ceux qui touchent des cotisants d'autres régimes prévoyant la retraite anticipée. Je songe en particulier aux forces armées du Canada. Je connais le cas d'un homme qui a pris sa retraite du service naval du Canada à l'âge de 39 ans. Il s'inquiétait de ce qu'il ne lui était pas permis, sous le régime de la loi sur la pension de retraite, d'accumuler ces nombreuses années additionnelles de cotisation. Après 20 années de service naval, il avait pris sa retraite à 39 ans. Il ne lui était permis que d'accumuler 15 autres années de cotisation sous le régime de la loi sur la pension de retraite. Il considérait cela comme une sorte d'injustice. Il se sentait désireux et capable de conserver son emploi, présument avec l'encouragement de son service, et se proposait d'y demeurer jusqu'au moins à l'âge de 60 ans s'il pouvait ainsi améliorer ses droits à la pension.

Il faut se souvenir que malgré les excellentes dispositions que le gouvernement a prévues pour les personnes qui prennent leur retraite, ces dispositions demeurent encore très modestes. Les personnes retraitées depuis 15 ans trouvent qu'elles ne peuvent aucunement s'adapter à la formidable augmentation du coût de la vie. J'espère que le comité, en examinant les dispositions techniques de la Partie VII, sera en mesure d'étudier les autres cas

[M. Fortin.]

de misère qui pourront lui être signalés en ce qui a trait aux régimes de pension. Nous avons le souci de bien faire. Nous voulons traiter nos employés avec justice. Dans ce domaine, le gouvernement du Canada fait figure de pionnier en prenant des initiatives dont, je n'en doute pas, nous serons tous fiers.

Je voudrais dire deux mots seulement de la Partie I du bill, qui crée un ministère de l'Environnement. Celui qui doit être nommé à ce ministère se trouve actuellement à la Chambre. Il ouvrira le débat demain par un exposé que le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) j'en suis sûr, accueillera avec plaisir, lui qui a déclaré avoir hâte d'entendre les propos du ministre qui serait chargé de l'Environnement.

Je compte que le ministre qui occupera le nouvel immeuble de notre ville jumelle de Hull, de l'autre côté du pont Macdonald-Cartier, s'intéressera à l'environnement immédiat de la région de la capitale nationale. A titre de député de cette région, j'ai plusieurs fois pensé qu'il y avait beaucoup à faire chez nous, dans la région de la capitale nationale. Nous pourrions beaucoup accomplir en nous attaquant résolument aux agents de pollution qui, d'une façon si patente, ont affecté le milieu de notre belle capitale.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Il y a du pain sur la planche quant à l'Outaouais.

M. Francis: C'est précisément là qu'il faut commencer. Il faut aider la ville de Hull à améliorer ses installations de traitement primaire, secondaire et tertiaire, et la ville d'Ottawa ses installations secondaires et tertiaires afin de redonner à l'une des rivières vraiment magnifiques du continent un peu de sa pureté de jadis. Quand le vent souffle de l'Est, les habitants d'Ottawa savent que l'usine de papier kraft de Thurso change de régime car, de toute évidence, l'air est pollué.

En réalité, les gouttelettes d'anhydride sulfureux qui se forment dans certaines conditions atmosphériques défavorables ont produit de l'érosion sur les pierres mêmes de ces immeubles, comme toute personne qui a eu l'occasion de se familiariser avec les problèmes d'entretien pourrait le démontrer et l'expliquer clairement. Mais je suis convaincu que le public est de plus en plus conscient des problèmes de pollution et que les mots qu'on entend dans les conversations de tous les jours, qu'on retrouve dans chaque numéro des journaux, sur l'écran de la télévision et un peu partout, y sont pour quelque chose. On parle aujourd'hui d'écologie, de biosphère et de pollution. Ces mots sont très nouveaux dans notre vocabulaire.

Je suis sûr que le ministre qui sera chargé de ces questions est l'une des personnes les plus compétentes que l'on pouvait choisir pour ce poste. Il ne fait aucun doute qu'il a tout un travail à accomplir. J'espère qu'il s'occupera sérieusement de la pollution de l'air, de l'eau et même du sol et que la région de la capitale nationale sera l'un des premiers endroits à retenir son attention afin que les villes qui n'ont pas encore mis en place dans cette région les installations essentielles à l'épuration des eaux-vannes et au contrôle des déchets industriels aient l'encouragement, l'incitation et l'appui actifs d'un ministère qui a, j'en suis certain, un rôle très important à jouer dans la création du genre d'environnement où nous espérons vivre.

Je crois qu'il est maintenant 10 heures, monsieur l'Orateur.